

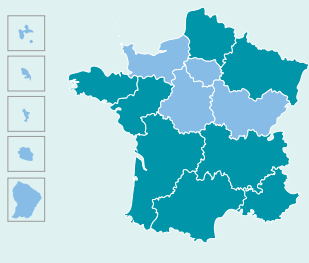


Programme d'expérimentation d'un protocole de santé standardisé appliqué aux enfants ayant bénéficié avant l'âge de 5 ans d'une mesure de protection de l'enfance (ASE).



Porteurs du projet :
Dr Rousseau et Pr Chevreul

Partenaires : Association Saint Ex, URC-éco, le GESPO, CDEF du Maine et Loire Foyer de l'enfance du Maine et Loire, 15 Conseils Départementaux



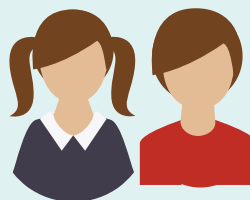
15 pouponnières dans 8 régions
(OCC, GE, NA, HDF, PDL, ARA, BRE, PACA)



Durée : 5 ans



Fonds pour l'innovation du système de santé (FISS) :
8 859 K €



Enfant < 5 ans bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance
Soit 2 450 enfants protégés



Publié au Journal officiel
du 03/08/2019



Financement complémentaire
Forfait annuel de suivi renforcé par enfant

